

## BULLETIN D'INFORMATION N° 30

Séance du Conseil Municipal du 31 mai 2011.

### 1) Station d'épuration, remise des pénalités de retard :

Les travaux de création des lits à rhizophytes auraient dû être terminés le 7 janvier. Les retards successifs, dus en grande partie à une météo défavorable, la plantation des roseaux, volontairement repoussée au printemps, conduisent à l'application de pénalités de retard qui représentent 203,98 € HT par jour. Compte tenu des conditions de déroulement des travaux, M. le Maire propose une remise gracieuse de ces pénalités pour le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux - SOBEP/HASTOY. Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

### 2) Convention de servitude ERDF :

Suite à l'enfouissement d'une ligne électrique sur une parcelle communale, chemin des Benguès, il convient de régulariser la situation et signer une convention de servitude avec ERDF. Le Conseil Municipal donne son accord.

### 3) Mise à disposition de terres d'estives:

Dans la continuité de ce qui a été fait en 2010, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention tripartite, pour la période du 15 mai 2011 au 15 mai 2012, entre les communes d'Asson, de Louvie-Juzon et M. Georges Guilhamet agriculteur à Asson. Cette convention permet à ce dernier d'utiliser des estives situées sur le territoire de Louvie Juzon et de percevoir la Prime à l'Herbe Agro Environnementale.

### 4) Avenant à la convention avec le SIVU Gave et Lagoin et la CCVV :

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels pour la gestion du service assainissement, M. le Maire est autorisé à signer un avenant qui permet d'intégrer la mise à disposition d'un ingénieur. De fait les charges pour la commune sont réparties comme suit : 10.067,96 € à verser à la CCVV et 9.368,80 € pour le SIVU Gave et Lagoin.

### 5) Communauté de Communes, modification des statuts :

« L'aménagement de l'espace » relevant de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire de la Vath Vielha a donc approuvé la prise de compétence au titre de l'engagement dans le contrat d'axe ferroviaire Puyoo-Pau- Montaut-Tarbes. L'article 4-1 des statuts est donc rédigé comme suit : *Réalisation des opérations foncières, d'aménagement urbain et de développements liés à la desserte ferroviaire du territoire, en lien avec les communes, dans le cadre notamment des dispositifs d'intervention de la Région.* Après discussions, le Conseil Municipal approuve la modification par 11 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

### 6) CEGELEC, révision annuelle éclairage public :

Le Conseil Municipal accepte la révision annuelle proposée par l'entreprise CEGELEC pour l'entretien de l'éclairage public. Cette révision se traduit par une augmentation des tarifs de 5,83 %.

## **7) Protection des berges de l'Ouzom, avenant au marché :**

Suite à la crue des 16 et 17 mars 2011, l'enrochement réalisé au droit de la station d'épuration, a été partiellement déstabilisé. Il convient donc d'effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 5760 € HT et de signer un avenant au marché. M. le Maire est autorisé à prendre les dispositions nécessaires.

## **8) Location des tâches :**

Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par la commission indivise pour l'attribution des lots à l'Ermitage au prix de 16 € révisables annuellement.

## **9) Cabane du Marty Peyras :**

Le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Ouzom, dans le cadre de ses activités, projette la reconstruction de la cabane du Marty Peyras. Préalablement à toute démarche, les éleveurs demandent aux communes d'Arthez d'Asson et d'Asson, propriétaires indivises de la montagne, l'autorisation de cette construction. Le Conseil Municipal d'Asson, suivant l'avis de la commission indivise, accorde cette autorisation.

## ***Quelques infos ...***

### **Intempéries du 19 mai :**

Plusieurs habitations, notamment au quartier Labat, et des tronçons de voirie dans une moindre mesure, ont subi des dégâts liés aux très fortes précipitations du jeudi 19 mai. En l'absence d'un bulletin d'alerte météorologique, il était difficile de prévoir et donc d'anticiper la violence et la soudaineté de ces précipitations. Sans vouloir chercher des excuses ou nier la part de responsabilité de la commune, il faut toutefois admettre le caractère assez exceptionnel de cet orage.

Le réseau de voirie communale et rurale, avoisine 120 kilomètres assortis de fossés et divers systèmes d'évacuation d'eaux pluviales entretenus principalement par nos employés municipaux. Nous comprenons les réactions de certains administrés pour qui les élus sont des responsables tout désignés. Nous nous efforçons de trouver des solutions afin de minimiser ces sinistres et, dans la mesure du possible, nous effectuons des travaux préventifs sans délai. Qu'il nous soit permis de remercier les riverains qui participent à l'entretien des abords au droit de leur propriété et qui nous signalent des dysfonctionnements.

Des dispositions sont prises qui visent à un classement en Catastrophe Naturelle. De plus, nous proposons à ceux qui le souhaitent, de faire suivre dorénavant sous forme de SMS ou e mail, les messages d'alerte en provenance de la Préfecture. Les personnes intéressées sont priées de nous communiquer leurs coordonnées.

### **Portage des repas :**

La Communauté de Communes de la Vath Vielha et plus particulièrement la Commission des services aux personnes présidée par Pierre Saubatte, œuvre depuis plusieurs mois à la mise en place du portage des repas aux personnes (voir bulletin n° 24 du 27 octobre 2010). Le choix du prestataire a été fait : c'est la société ANSAMBLE qui va distribuer les repas en liaison froide à partir du mercredi 15 juin. Le prix du repas pour une personne est fixé à 8,50 € (aides

possibles). Toute personne qui remplit les conditions d'admission et qui souhaite bénéficier du service, peut retirer un dossier d'inscription à la mairie.

### **Ordures ménagères et tri sélectif :**

Pour notre commune, le nouveau système de collecte démarre le mercredi 8 juin. Nous vous rappelons qu'il faut désormais utiliser les containers qui vous ont été livrés. Pour des questions évidentes de salubrité mais aussi d'esthétique, nous demandons à chacun de respecter des règles élémentaires et de faire preuve de civisme. Pour la collecte en porte à porte, utilisation exclusive des containers ; pour la collecte dans les points de regroupement, **ne déposer les déchets que la veille du ramassage**. Cela évitera les trop pleins et les nuisances à la condition que ces points de regroupements soient utilisés exclusivement par les foyers d'Asson qui ne bénéficient pas du ramassage en porte à porte. Nous faisons appel au sens des responsabilités de chacun et nous veillerons au respect de ces principes.

Concernant le dépôt des verres, des colonnes ont été disposées comme suit : parking atelier municipal (2), parking du cimetière (1), parking chemin de Baburet (2), intersection rue de la Bathorbe et rue du Béz (1), plateforme du pont bascule (2), Pont Latapie route du Calvaire (1). Comme toute nouveauté, celle-ci s'accompagnera de quelques désagréments et imperfections ; après la période de rodage, des ajustements seront apportés en cas de nécessités.

### **Fêtes des écoles :**

Le vendredi 17 juin à la salle Jean Labarrère pour l'école du Bourg.

Le samedi 25 juin à l'école du Pont Latapie.

### **Soirée théâtre :**

L'association Coopération Sud Organisation vous propose une soirée théâtre le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 21 h à la salle Jean Labarrère. « Des souris et des hommes », pièce adaptée du roman de John Steinbeck, met en scène deux amis : l'un petit et vif avec des yeux perçants, l'autre un doux colosse aux mains dangereuses. Les acteurs de la Scène Arthézienne produisent ce spectacle au profit des actions de CSO. Entrée 10 € ; gratuit pour les enfants.

### **Handball :**

Félicitations aux 7 équipes finalistes du championnat départemental et plus particulièrement à celles qui ont conquis le titre. Bravo également aux moins de 18 ans garçons qui réalisent un superbe parcours en championnat de France. Ces équipes et leurs entraîneurs seront honorés à l'occasion d'une réception à la Mairie.

### **Dernière minute:**

Le GAAS (Groupement des Anciens d'Asson Sports) organise un repas champêtre le samedi 9 juillet 2011 à partir de 19 h (terrain de hand). Pour les inscriptions, contacter Xavier Bueno au 05 59 71 04 10 ou Didier Fréchou, Bar Le Squash au 05 59 71 04 58.